

DOSSIER N° : 22872

**AFFAIRE INTÉRESSANT L'AVIS 43-201 RELATIF AU RÉGIME D'EXAMEN CONCERTÉ DU
PROSPECTUS ET DE LA NOTICE ANNUELLE**

ET

Les Placements Montec Inc.

DOCUMENT DE DÉCISION

Le présent document de décision du régime d'examen concerté confirme que les visas et les avis d'acceptation des autorités de la *Colombie-Britannique*, de l'*Alberta*, de l'*Ontario* et du *Québec* ont été produits lors du dépôt de la modification no° 2 datée du 12 octobre 2004 au prospectus daté du 30 juin 2004 en sa version modifiée le 25 août 2004.

Fait à Montréal, le 15 octobre 2004

L'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers »),

(s) *Eve Poirier*

Eve Poirier

Chef du Service du financement des sociétés

Projet SEDAR : 657560

DÉCISION N^o : 2004-MC-3370

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 657560

DOSSIER N^o : 22872

Objet : Les Placements Montec Inc.
Demande de visa de modification

Vu la demande présentée le 14 octobre 2004;

vu les articles 14 et 27 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1;

vu l'Instruction générale Q-28, *Exigences générales relatives au prospectus*;

vu l'Instruction générale 41-601Q, *Les sociétés de capital de démarrage*;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier (aussi connue sous le nom « Autorité des marchés financiers ») octroie le :

visa pour la modification n^o 2 datée du 12 octobre 2004 au prospectus daté du 30 juin 2004, en sa version modifiée le 25 août 2004 concernant le placement d'un maximum de 8 500 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action et le placement d'une option incessible permettant d'acquérir un maximum de 850 000 actions ordinaires au prix de 0,20 \$ l'action jusqu'à 18 mois de la date d'inscription des actions ordinaires à la cote de la Bourse de croissance TSX.

Cette modification est faite à la suite de la réduction du placement minimum à une somme de 700 000\$

Fait à Montréal, le 15 octobre 2004.

(s) *Eve Poirier*
Eve Poirier
Chef du Service du financement des sociétés

KB/pg